



Grenoble, le 16 mars 2023

## Le Département de l'Isère remercie ses assistants familiaux

Le Département organise une cérémonie de remise du diplôme d'Etat d'assistant familial pour les trois dernières promotions, regroupant 26 assistants familiaux.

### Une reconnaissance supplémentaire pour un métier essentiel

Cette cérémonie, qui n'a pu avoir lieu ces deux dernières années en raison de la crise sanitaire, est l'occasion pour le Président Jean-Pierre Barbier et la Vice-présidente Annick Merle, chargée des ressources humaines et de l'évaluation des politiques publiques, de saluer l'engagement et le travail quotidien des assistants familiaux du Département auprès des enfants confiés, et de rappeler leur importance au sein du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Pour rappel, l'assistant familial accueille, généralement sur de longues durées, à son domicile, des jeunes placés au titre de l'ASE.

Le diplôme d'Etat d'assistant familial doit être obligatoirement passé par tout assistant familial dans un délai de trois ans après la signature de son premier contrat de travail. Ce diplôme est pour les assistants familiaux une reconnaissance professionnelle supplémentaire de leur métier. Pour les promotions 2020, 2021 et 2022, 26 assistants familiaux ont obtenu leur diplôme.

### L'action du Département en faveur des assistants familiaux

Dès son premier mandat, le Président Jean-Pierre Barbier a constaté la souffrance des professionnels de la protection de l'enfance, dont les assistants familiaux, qui signalaient une absence de dialogue et un manque de reconnaissance de leur métier par la collectivité.

Pendant plusieurs mois, ils ont été entendus notamment dans le cadre des Etats Généraux de la Protection de l'Enfance et de groupes de travail.

Ces dernières années, de nombreuses mesures ont été mises en place par le Département pour améliorer leurs conditions de travail :

- le versement d'un SMIC mensuel dès l'accueil du 1er enfant (depuis novembre 2019), qui constitue une revalorisation salariale importante ;
- l'harmonisation des pratiques professionnelles ;



- le renforcement de l'offre de formation qui permet un meilleur accompagnement professionnel ;
- la revalorisation de l'indemnité journalière d'entretien ;
- la tenue de réunion et de groupes de travail pour construire de nouvelles solutions...

## Chiffres clés :

- 6 900 jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance
- 902 mineurs et jeunes majeurs accueillis chez des assistants familiaux
- 470 assistants familiaux
- 856 mineurs en établissements

« L'objectif de renouer le dialogue avec les agents du Département, les professionnels de la protection de l'enfance et nos partenaires, qui sont en prise directe avec la réalité du terrain, est atteint. Nous veillons au maintien de ce dialogue car c'est bien ensemble que nous réussirons à améliorer la protection de l'enfance, dans toute sa complexité », indique Annick Merle, Vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'évaluation des politiques publiques.

« Les assistants familiaux sont essentiels car ils ne s'engagent pas seulement dans l'intérêt de l'enfant, mais bien au-delà, dans l'intérêt de toute une société pour que les enfants placés au titre de l'ASE retrouvent un équilibre perdu. Pour que ces adultes de demain puissent aujourd'hui se reconstruire et bâtir leur avenir avec plus de sérénité », souligne le Président Jean-Pierre Barbier.

## Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - [claire.martin@isere.fr](mailto:claire.martin@isere.fr)